



CONSEIL MUNICIPAL COMPTE-RENDU SOMMAIRE DE LA SÉANCE DU 27 juin 2016

L'an deux mil seize, le 27 juin 2016 à 20 h 30, les membres composant le conseil municipal de VIC-SUR-CERE, régulièrement convoqués à domicile, individuellement et par écrit le 22 juin conformément aux articles L 2121-11 et suivants du Code Général des Collectivités Territoriales, se sont réunis au nombre de QUATORZE à la Mairie de VIC-SUR-CERE, sous la présidence de Mme Dominique BRU, Maire.

PRESENTS : Mme Dominique BRU, Maire ;
Mme Lucienne NUMITOR, M. Jean-Claude COUTEL, Mme Gaby VACHON, Mme Elisabeth RISPAL, M. André JAULHAC, adjoints ;
M. Patrick CAYROU, Mme Michèle COURBEBASSE, M. Christophe HUGON, M. Michel LENGAGNE, Mme Odile SERGUES, Mme Anny PECHAUD, M. Philippe LETANG, Mme Thérèse VIDALENC, conseillers municipaux ;
formant la majorité des membres en exercice lesquels sont au nombre de dix neuf

ABSENTS : M. Sébastien CAZELLES (pouvoir à Mme Dominique BRU), M. Matthieu LOURS (pouvoir à Mme Gaby VACHON), Mme Pascale DRELON (pouvoir à M. Jean-Claude COUTEL), M. Géraud MAURS (pouvoir à M. Philippe LETANG), Mme Hélène POUILHES (pouvoir à Mme Anny PECHAUD)

Secrétaire de séance : M. Jean-Claude COUTEL, assisté de M. Mathieu ALLAIN, secrétaire général.
Ayant constaté que le quorum est atteint, Madame le maire ouvre la séance à 20h35.

N°DÉLIB	DOMAINE	LE CONSEIL APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ	VOTE
2016.62	Assainissement	<u>Rapport annuel 2015 du délégataire</u> APPROUVE le rapport annuel 2015 du délégataire concernant le service de l'assainissement. CONSTATE que l'activité de l'unité de traitement de matières de vidange est très faible, contrairement aux prévisions du délégataire, et DEMANDE par conséquent à ce dernier d'engager au plus vite les démarches commerciales nécessaires afin d'en assurer l'activité.	Unanimité
2016.63	Personnel	<u>Convention avec le SDIS de mise à disposition du personnel</u> APPROUVE les termes de la convention à passer avec le SDIS pour la mise à disposition du personnel, celle-ci étant annexée à la présente délibération.	Unanimité
Différée	Finances	<u>Don à la commune de la part des associations Développement touristique Haute Vallée de la Cère et pour le Développement de la Haute Vallée de la Cère</u> Dans l'attente de la dissolution des associations.	Différé
2016.64	Finances	<u>Indemnité pour le gardiennage de l'église communale</u> ACCORDE une indemnité de 474,22 € à l'abbé, pour le gardiennage de l'église au titre de l'année 2016.	Unanimité

2016.65	Finances	<p><u>Cautionnement emprunt pour les travaux d'amélioration du foyer d'OLMET</u></p> <p>ACCORDE la garantie d'emprunt de la commune, à hauteur de 50%, pour le prêt de 1 450 000,00 € souscrit par l'association auprès du Crédit Agricole ; la garantie porte sur un montant de 725 000, 00 €.</p> <p>S'ENGAGE au cas où l'association pour quelque motif que ce soit, ne s'acquitterait pas des sommes exigibles par elle, au titre de l'emprunt garanti, à effectuer le paiement en ses lieu et place, sur demande du Crédit Agricole adressée par lettre missive, sans jamais pouvoir opposer le défaut de ressources nécessaires à ce règlement.</p> <p>S'ENGAGE, pendant toute la durée du prêt, à libérer, en cas de besoin, des ressources suffisantes pour couvrir les charges de l'emprunt.</p> <p>DIT que la garantie d'emprunt accordée par la mairie ne sera effective qu'après validation du plan de financement de l'opération par le conseil départemental, et de l'acceptation par ce-dernier de la garantie d'emprunt jusqu'à hauteur de 50%.</p> <p>AUTORISE madame le Maire à prendre toutes les mesures et à signer tous les actes nécessaires à l'exécution de la présente délibération.</p>	<p>Unanimité</p> <p>M. LETANG, intéressé à l'affaire, ne participe pas au vote</p>
2016.66	Tourisme	<p><u>Adhésion au Réseau des sites historiques Grimaldi de Monaco</u></p> <p>DECIDE d'adhérer à l'association des sites historiques Grimaldi de Monaco.</p>	<p>Unanimité</p>
2016.67	Intercommunalité	<p><u>Schéma départemental de coopération intercommunale (SDCI) – Projet de fusion de la Communauté d'Agglomération du Bassin d'Aurillac et de la Communauté de communes Cère et Goul en Carladès - Projet de périmètre</u></p> <p>CONSIDERANT qu'aucun élément nouveau n'est intervenu depuis le 7 mars 2016 et que le rapprochement ainsi proposé n'est pas envisageable au 1er janvier 2017.</p> <p>EMET UN AVIS DEFAVORABLE au projet de périmètre de la communauté d'agglomération issue de la fusion de la Communauté d'Agglomération du Bassin d'Aurillac et de la Communauté de communes Cère et Goul en Carladès.</p>	<p>15 voix pour, 1 voix contre, 3 abstentions</p>

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 23 heures.

Publié et affiché en mairie, à VIC-SUR-CERE, le 29 juin 2016, conformément à l'article L 2121.25 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Le maire
Dominique BRU

